**DEVIS**

**Demande de raccordement aux réseaux**

**DEMANDE DE BRANCHEMENT :** [ ] **EAU POTABLE** [ ] **ASSAINISSEMENT**

Nom et prénom du demandeur : …………………………………………………………………............

Adresse actuelle …………………………………………………….................................................................

Téléphone : ……………….........................................................................................................................................

Mail : ……………………………………………………………………………………………………...

Personne à contacter pour le suivi du chantier : …………………………………………………...........

**IDENTIFICATION DU BRANCHEMENT**

Commune ………………………………………………………………………………………………...

Rue ou lieu-dit : ……………………………………………………………....................................................

Section et N° cadastral : …………………………………………………………………………………

Habitation achevée depuis plus de deux ans [ ] OUI (télécharger le CERFA 1301-SD)

 [ ] NON

USAGE DU BRANCHEMENT : *barrer la mention inutile*

Particulier : oui/non

Industriel : oui/non

Collectif : oui/non

Agricole : oui/non

Nombre de logements :………………………………………………………………………………….

*Je suis informé que la participation pour le financement de l’assainissement collectif est calculée selon la délibération n°2477 du 15/12/2020 (exemple : 2520€ pour 90m²) et sera demandée à la réception des travaux par l’exploitant.*

Préciser l’activité :…………………………………………………………….................................................

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

Afin de me permettre de demander **l’autorisation de voirie** délivrée par la Commune, la Direction Départementale de l’Equipement ou le conseil départemental **et d’établir un devis de raccordement en limite de propriété**, je vous remercie de joindre les pièces suivantes :

1. Plan de situation à l’échelle 1/200ème
2. Plan de masse en indiquant l’emplacement souhaité du compteur et/ou du regard d’assainissement, à baliser par vos soins sur votre terrain. Toute modification après la réalisation des travaux sera facturée.



1. La copie du permis de construire, le visa de la mairie et de l’avis d’urbanisme
2. La copie des actes de servitudes de voirie et de réseaux

Un chèque d’un montant de 60€ TTC\* correspondant aux frais de déplacement du technicien. La planification de l’intervention n’interviendra qu’après réception par le service des eaux de la Vallée de l’Hérault du devis dûment accepté, accompagné d’une avance de 20% du montant du devis\*. La facture définitive sera transmise après la réalisation des travaux.

*\*Règlement par chèque : à l’ordre de « Régie du service des eaux de la vallée de l’Hérault ».*

Tout dossier de demande de devis incomplet ne sera pas accepté par le service.

Date, signature précédées de la mention

« lu et approuvé » :